



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-101128>

Département(s) de publication : **37**

Annonce n° **25-101128**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Mairie Saint-Avertin

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'aménagement du site sportif des Grands Champs à Saint-Avertin (37)

Description : Le présent concours restreint est organisé afin de choisir un projet en vue de l'attribution ultérieure du marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'aménagement du site sportif des Grands Champs à Saint-Avertin (37). La mission confiée au maître d'œuvre est une mission selon le livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre. Le niveau de conception des prestations demandées est « l'esquisse + ». Mission de base La mission confiée au maître d'oeuvre est une mission de base pour les opérations de construction au sens du Livre IV du Code de la Commande Publique. La mission de base comprend la réalisation de DPGF avec quantités non contractuelles pour l'ensemble des lots. Nota sur la mission EXE La mission EXE comprend 2 parties bien distinctes. Les études d'exécution - Non exigées sur ce projet Le maître d'oeuvre devra : Établir tous les plans d'exécution et spécifications tant en phase conception qu'en phase exécution (plans, notes de calculs principales) permettant à l'entreprise de connaître les hypothèses retenues ainsi que les plans de synthèse correspondants. Les plans d'ateliers et de chantiers restent à la charge des entreprises pour permettre à celles-ci d'apporter leurs propres suggestions techniques. Établir sur la base des plans d'exécution, une décomposition du prix global et forfaitaire détaillée par lot ou corps d'état. Effectuer la mise en cohérence technique des documents fournis par les entreprises lorsque les documents pour l'exécution des ouvrages sont établis partie par la maîtrise d'oeuvre, partie par les entreprises titulaires de certains lots. S'assurer, lorsque les études d'exécution sont partiellement réalisées par les entreprises, que les documents qu'elles ont établis respectent les dispositions du projet. Si tel est le cas, il leur délivrera son visa. La mission EXE comprend la réalisation de DPGF avec quantités non contractuelles s'agissant de marchés

de travaux forfaitaires. Les études de synthèse - Exigées sur ce projet Elles ont pour objet d'assurer pendant la phase d'études d'exécution la cohérence spatiale des éléments d'ouvrage de tous les corps d'état que les études d'exécution soient assurées par le maître d'oeuvre et/ou par les entreprises. Cette cohérence spatiale porte sur le respect des dispositions architecturales, techniques, d'exploitation et de maintenance du projet. Missions complémentaires La mission de base sera complétée par les missions complémentaires suivantes : Démolition Dépollution Simulation thermique dynamique (STD) Coordination SSI Prestation supplémentaire éventuelle OPC

Identifiant de la procédure : 325847d7-9bfa-4b86-b2f9-b88682b56c93

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Le présent concours restreint est organisé afin de choisir un projet en vue de l'attribution ultérieure du marché de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'aménagement du site sportif des Grands Champs à Saint-Avertin (37). La mission confiée au maître d'oeuvre est une mission selon le livre IV du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'oeuvre. Le niveau de conception des prestations demandées est « l'esquisse + ».

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 21 Rue de Rochepinard BP 128

Ville : Saint-Avertin

Code postal : 37551

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Informations complémentaires : Site sportif des grands champs

2.1.4 Informations générales

Si la procédure est annulée ou infructueuse, elle sera relancée

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration et l'aménagement du site sportif des Grands Champs à Saint-Avertin (37)

Description : La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 6 500 000Euros HT. Le parti architectural, le respect des surfaces, les solutions constructives et les prestations techniques doivent contribuer au respect de l'enveloppe fixée par le maître d'ouvrage. La surface du projet est de 3 243 m² (petit et nouveau gymnases, bâtiment football et halle sportive). Le projet concerne la restructuration et l'aménagement du site sportif des

Grands Champs à Saint-Avertin avec : La construction d'une halle sportive ouverte sur l'emprise de l'ancien grand gymnase La construction d'un nouveau gymnase avec un espace de compétition de 44 x 25,7 x 9 m permettant un niveau de jeu national pour le hand, le basket (niveau H2) et le volley La construction de nouveaux locaux pour la section football Une réhabilitation thermique du petit gymnase Des réaménagements extérieurs : réadaptation des terrains de pétanques, nouveau terrain de tennis, amélioration du stade

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 21 Rue de Rochepinard BP 128

Ville : SAINT AVERTIN

Code postal : 37551

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Critères de sélection de candidature: Critère 1 - Qualité architecturale La qualité des 3 références sera appréciée sur la base du cadre de réponse références architectes qui présentera des références illustrées et détaillées de l'architecte mandataire. Les attentes du maître d'ouvrage concernent principalement les points suivants : Qualité architecturale : architecture s'intégrant harmonieusement dans le site Qualité technique et financière : similaire à l'objet de l'opération (gymnases, salles et halles sportives, montant de travaux similaire ou supérieur, date de réalisation de moins de 10 ans, ...) Attestations de satisfaction de maîtres d'ouvrage Critère 2 - Pertinence des moyens et capacités du groupement La pertinence de la composition du groupement sera appréciée sur la base des éléments suivants : Les moyens financiers seront analysés au regard du chiffre d'affaires des membres du groupement. Il est précisé que seuls le chiffre d'affaires de l'architecte sera analysé individuellement. Les chiffres d'affaires des BET principaux (Structure, VRD, CVC Plomberie, Electricité) seront analysés collectivement d'une part et les chiffres d'affaires des autres co-traitants seront analysés collectivement d'autre part. Les moyens humains de l'architecte mandataire seront analysés d'après leur cohérence avec le chiffre d'affaires. Les capacités techniques et professionnelles seront analysées au regard des justifications des compétences de tous les membres du groupement. Critère 3 - Pertinence des mesures employées pour s'assurer de la qualité du groupement La notice sera appréciée exclusivement au regard de la qualité du management de projet proposé. Le but est d'expliquer comment le groupement va répondre aux enjeux de la maîtrise d'ouvrage : projet techniquement irréprochable, budget maîtrisé, respect des délais, qualité environnementale du projet assurée. 6.1 INDEMNISATION DES CANDIDATS Les prestations à remettre par les concurrents admis à concourir seront de niveau « esquisse

+ ». Dans ce cadre, une indemnité sera accordée aux équipes ayant remis des prestations conformes au règlement de consultation. Le montant de l'indemnité est fixé à 47 000 Euros HT.

5.1.11 Documents de marché

Langues dans lesquelles les documents de marché (ou leurs parties) sont officieusement disponibles : français

Date limite de demande d'informations complémentaires : 03/10/2025 à 12:00

Adresse des documents de marché : <https://saintavertin.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de la procédure :

Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner : 06/11/2025

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : oui

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des demandes de participation : 13/10/2025 à 12:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Mairie Saint-Avertin

Organisation chargée des procédures de recours : Mairie Saint-Avertin

Informations relatives aux délais de recours : En cas de litiges et d'impossibilités d'accord arrêté entre les deux parties, seul le tribunal administratif d'Orléans est compétent en matière de recours : Adresse postale : 28 rue de la Bretonnerie 45000 Orléans Tél : 02 38 77 59 00 Web : <http://orleans.tribunal-administratif.fr> Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr Référé précontractuel : avant la signature du marché (article L551-1 et suivants du code de justice administrative). Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (article R421-1 et suivants du code de justice administrative). Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicités concernant l'attribution du marché.

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Mairie Saint-Avertin

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Mairie Saint-Avertin

Numéro d'enregistrement : 21370208700015

Adresse postale : 21 rue de Rochepinard - BP 128

Ville : St avertin cedex

Code postal : 37551

Subdivision pays (NUTS) : Indre-et-Loire (FRB04)

Pays : France

Adresse électronique : ctm@ville-saint-avertin.fr

Téléphone : 0247270857

Profil de l'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/index.jsp>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

TED eSender

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : c10239d2-7541-42e5-89c6-650ecbe77ea3 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 11/09/2025 à 14:02

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/09/2025